VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

D'une Encoignure d'Affaires

Et de Cottages Doubles

Dans le Quatrième District.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 avril 1905 et signé le 25 avril 1905, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehart vs Léonard Rinehart et al., No 75 843 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure d'affaires des rues Sixième et Chippewa, comprenant la bâtisse en bois à un étage, contenant magasin 4 chambres à coucher, hangar etc., Nos 2857 et 2859 rue Chippewa.

Le cottage double en bois à un étage Nos 711 et 713 rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Le cottage double en bois à un étage Nos 715 et 717, rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Les trois bâtisses ci-dessus sont sur deux certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Annunciation, Sixième et Washington, désignés par les Nos 1 et 2, mesurant chacun 25 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Chippewa et Sixième.

La propriété ci-dessus sera vendue séparément d'après le partage et plan exhibé au moment de la vente. Un bon cautionnement pour affaires ou placement.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 717 et 719 rue Septième, sur un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre C sur un plan fait par D. M. Beatson, député-voyer de cette ville, en date du 24 mars 1905 et mesurant d'après le dit plan 32 pieds 11 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles 1 pied 2 pouces et 4 lignes de sa façade sur la rue Septième sur un pied 2 pouces et 6 lignes semblables de façade à la rue Sixième sur 48 pieds de profondeur du lot adjacent sur le côté le plus rapproché de la rue Annonciation, formant une allée sujette à usage commun dudit lot et du lot ci-dessus le plus rapproché de la rue Annonciation.

3° Le double cottage en bois à un étage, Nos 721 et 723 rue Septième, sur un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par la lettre B sur le plan dit ci-devant de Beatson en date du 24 mars 1905, et mesurant d'après le dit plan 27 pieds 7 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 2 pouces et 4 lignes de sa façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur dudit lot adjacent le plus rapproché de la rue Annonciation, formant une allée commune pour son usage et celui dudit lot sur son côté le plus rapproché de la rue Annonciation.

Ces propriétés sont d'un bon placement pour la personne de moyens modérés, car elles sont toujours en demande par des locataires respectables.

Conditions — Un tiers en plus comptant; à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1905 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

A. Hero et J. B. Fisher, avocats.

30 avr—30—mai 7 14 21 28—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 mai 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Helen C. Haley, No 46,875 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après désignée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Iberville, autrefois Douane, Bourgogne, Remparts et Canal, mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 9 pouces de face à la rue Iberville, autrefois Douane, sur 106 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles, ladite façade mesure commençant sur la ligne de la propriété, maintenant ou autrefois appartenant à Nicholas Hoey, et courant vers la rue Bourgogne jusqu'à ce quelle arrive à la ligne la séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Hagen, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, pour billet ou billets garantis par hypothèques spéciales et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat et de Ville dues et exigibles en 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Hy Chapella, avocat.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de W. H. Howcott vs Ellen Slidell et als, No 73,308 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain îlet de terre situé dans le septième district de cette ville, désigné comme îlet 641 (autrefois îlet 303 A), borné par les rues Marks, Dix Huitième (Peach), Jefferson (Joliet) et Combronne.

2° Huit certains lots de terre situés dans le septième district de cette ville et décrits comme lots lots Nos 1, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, dans l'îlet 646 (autrefois îlet 302 B), lesdits lots sont contigus et mesurant ensemble 120 pieds sur la rue Old Ivory, 298 pieds de face à la rue Jefferson (Joliet) 138 pieds sur le Chemin Coquille du Canal de la Nouvelle Orléans et 236 pieds sur la ligne divisant lesdits lots des lots Nos 2 et 9 d'après le plan de L. J. Pilié, date le 12 janvier 1838.

3° Un quart d'intérêt non divisé dans un certain îlet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme îlet No 477 et borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, Malpomène et Thalie.

4° Un quart d'intérêt non divisé dans un certain îlet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme îlet 447 et borné par les rues Galvez, Melpomène, Johnson et Thalie.

5° Une certaine étendue de terre dans la paroisse St Bernard, se trouvant à une courte distance du bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le Canté 12 S, R, 12 E désignée comme lot 35 dans les sections 34 et 35 d'après un plan de B. Buisson, le 6 mai 1839, ladite étendue de terre contenant environ 242 59 acres. Cette propriété cinquièmement décrite est vendue sans aucune garantie quelle qu'elle soit.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs payant les taxes de 1905. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant M. W. Patton, notaire, aux frais des acquéreurs.

Wm Winnes Wall, avocat.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Bon Cottage Double

Sur un grand lot de terre.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 avril 1905 et signé le 27 avril 1905 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division K, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehart et Léonard Rinehart vs Margaretha Rieder et als, No 75 843 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bon cottage double, Nos 725 et 727 rue Septième, sur un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre B sur le plan dit ci-devant de Beatson en date du 24 mars 1905, et mesurant d'après cela 39 pieds 6 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds 2 pouces de profondeur 1 pied 7 pouces 6 lignes de face à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur sur son côté le plus près de la rue Chippewa avec la même façade à la rue Septième de 1 pied 7 pouces et 6 lignes et 48 pieds de profondeur du lot contigu sur le côté le plus près de la rue Chippewa étant formé dans une allée commune pour son usage et celui dudit lot contigu sur le côté vers la rue Chippewa. Un placement qui assure.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1905 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. J. Ward notaire aux frais des acquéreurs.

A. Hero et J. B. Fisher, avocats.

30 av—30—ma 7 14 21 28—juin 1

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés Améliorées et Vacantes du Cinquième District

Cottage Double, 209-211 Avenue Pélican entre les rues Ségnin et Bouny.

Cottage Double, 213-215 avenue Pélican, entre les rues Ségnin et Bouny.

Cottage Double, 139-141 avenue Pélican entre les rues Bouny et Powder.

Terrain Vacant, avenue Pélican, entre les rues Bouny et Powder.

JEUDI LE 15 JUIN 1905

Mme Anne Forester et mari vs Jacob Schmitz et al, marry Edward McGeehi et als, No 75,404—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 9 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville dans l'îlet No 21 borné par la rue Peter (maintenant avenue Pélican), les rues Ségnin, Bouny et Alix, et désigné comme lot No quatre, sur un plan de A. D Hémécourt, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peters (maintenant avenue Pélican) par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur le devant, contenant de chaque côté cinq chambres, galerie, citerne, hangar, etc., la cour et la banquette sont pavées et connues comme Nos 213-215 avenue Pélican, entre les rues Bouny et Ségnin.

Troisièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Alix, Powder, Bouny et l'avenue Pélican et désigné comme lot No Trois d'après le plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française. Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté quatre chambres, galerie, citerne, hangar, etc., et connu comme les Nos 139-141 avenue Pélican, entre les rues Powder et Bouny.

Quatrièmement—Un certain lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Alix, Powder, Bouny et l'avenue Pélican, désigné comme lot Ns quatre, d'après le plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.

Termes et conditions— Un tiers en plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1905, au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente; l'acquéreur devant prendre possession des loyers du jour de la signature des actes de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Jno Watt Duffy, avocat pour les demandeurs, Bureau No 204, rue du Comp.

Conrad G. Collins, Esq., Edgar M. Cahn, Esq. T. N. Hill, avocats pour les défendeurs.

14 mai—14 21 28 juin 4 11 14 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jean Paul Negues

Philomène Journée et Victoria Portal.

COUR JIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,297. Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Gerard [illegible] administrateur de cette succession devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Richard & Vidrine avocats.

24 mai—24 28—juin 2

AVIS AUX CREANCIERS

In re Receivership of the Farmers Consolidated Dairy Company

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 71,426—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Fabacher, receveur dans cette affaire, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cage, Baldwin & Crabtree, avocats. 27 mai—27 31—juin 5

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Alexander J. Dwyer.

No 73,363—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, le 27 JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mai 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une action du stock de Dwyer Bros Ltd., à la valeur au pair de $100.00 sont dollars.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans et à deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, désignés par le vieux numéro 52 rue Canal, et vieux numéro 71 rue Commune, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet 123, borné par les rues Canal, Tchoupitoulas, Commune et Magnolia, désignés comme lots Nos 23 et 9 et mesurant en mesure américaine comme suit: lot numéro 23 a 25 pieds 5 pouces de face à la rue Commune, 26 pieds 3 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 9 sur une profondeur de 70 pieds 1½ ligne sur la ligne de côté du lot No 23, et 72 pieds 2 pouces 6 1/4 lignes sur l'autre ligne de côté. Les 9 a 25 pieds de face à la rue du Canal sur 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur la ligne de côté du lot No 8 et 70 pieds 1½ lignes sur la ligne de côté du lot No 10.

3° Une moitié indivise d'intérêt dans et à une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet No 132 borné par les rues Commune, Gravier, Tchoupitoulas et Magnolia mesurant 42 pieds 3 pouces de face à la rue Commune par 59 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, en mesure américaine, ensemble avec tous les droits de usage et passage d'une allée, 3 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, commune à ladite portion de terre et d'autres, conduisant à une autre allée commune 3 pieds 11 pouces de largeur, s'ouvrant sur la rue Commune, laquelle dite portion de terre est composée des lots originaux numéros un et deux, sur un plan désigné comme numéro un, dressé par Charles F. Zimpel, voyer, daté le 30 août 1932, annexé à un acte de partage, exécuté pardevant William Christy, ancien notaire en cette ville le 19 septembre 1832.

CONDITIONS—

Pour les effets mobiliers — comptant.

Pour la propriété foncière — Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance s'il y en a, en un crédit de un an et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, la police d'assurance devant être transférée au porteur ou porteurs des billets et toutes les clauses coutumières et usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son adjudication les taxes de 1905, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes en notes de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, aux frais de l'acquéreur ou acquéreurs.

27 ma—27 28—juin 4 11 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Simple,

No 2718 rue Philip,

Entre les rues Magnolia et Clara.

Succession de Veuve Mathilda Thomas.

No 75,383—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, encanteurs — Bureau No, 134 rue Carondelet—JEUDI, le 22 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 mai 1905 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2718 rue Philip, comprenant un cottage simple retiré de la banquette, avec une allée pour voiture sur le côté et contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Magnolia et Clara, désigné comme îlet No 32 d'après un plan dudit îlet fait par L. H. Pilié, voyer de ville, le 13 avril 1859, et déposé en l'étude de E. Bouny, ledit lot ou portion de terre mesurant 27 pieds, de face à la rue Philip, par une profondeur de 91 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de un ou un et deux ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, la police d'assurance devant être transférée au porteur ou porteurs des billets et toutes les clauses coutumières et usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son adjudication les taxes de 1905, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant George J. Unterner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. W. Rischow, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La splendide bâtisse en briques à quatre étages, maintenant occupée par le "Delta Bag Factory" connue comme 430, 432 et 434 rue Fulton, et 429, 431 et 433 rue Front.

La jolie résidence simple à deux étages No 823 rue St André, entre les rues Annonciation et Laurel.

David J. Glover vs Henry C. Glover et als. No 75,196—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte, le 28 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 430 à 434 rue Fulton et 429 à 433 rue Front, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Fulton, Gravier, Poydras et Sud Front, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan connu comme plan de J. A. Bend, certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1852.

Le lot 11 mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton sur 117 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot 10, et 116 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot 12.

Le lot 12 mesurant 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton, 21 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Front, sur 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot 11 et 111 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot 13. Sujet au bail.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 823 rue St. André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. André, Ste Marie, Laurel et Annonciation, désigné par la lettre B sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 24 juillet 1875, ledit lot mesurant 42 pieds 6 pouces, 4 lignes de face à la rue St André sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans ou 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant John C. Davey, Jr, notaire, les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus de leurs enchères les taxes de 1905 et de déposer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

30 av—30—mai 7 14 21 28—juin 1

VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE SIMPLE, 2216 NORD REMPART.

LE COTTAGE DOUBLE, 2901-05 RUE ST-CLAUDE,

Et deux lots vacants contigus au cottage double,

A l'Encan à la Bourse, 311 Rue Baronne, Mardi, le 20 Juin 1905, à Midi.

SUCCESSION DE MME SYLVIANN L. EASTON.

No 76,051—Division B. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, ledit ordre daté et signé le 15 mai 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI, le 20 juin 1905, à midi, la propriété ci-après décrite.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Craps (ou Bourgogne), Amour (ou Remparts) et Marigny désigné par la lettre D sur un plan fait par C. A. De Armas, ingénieur, daté le 8 mars 1874, ou devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, le 2 septembre 1874, lequel lot mesurant en mesure américaine, vingt six pieds de face à la rue Amour (ou Remparts) sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2216 rue N. Remparts.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesurant cinquante cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, et cent treize pieds deux pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Alvar, formant l'encoignure des rues St Claude et Alvar et consistant du tout du précédent lot No 1 et partie du précédent lot No 2, le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire dans lequel il est désigné par la lettre A. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 3901-05 rue St Claude.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesurant trente deux pieds de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, sur cent treize pieds deux pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, et consistant de parties des précédents lots numéros deux et trois, le tout d'après le plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905 annexé à cet inventaire sur lequel elle est désignée par la lettre B.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, située dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St Claude, Alvar (ci-devant Jeanne), Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesure trente-deux pieds de face rue St Claude, la même largeur à l'arrière, sur cent cinq pieds, deux pouces et une ligne, entre lignes parallèles, et consiste de parties des anciens terrains Nos 3 et 4, le tout d'après un plan d'argentage fait par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire sur lequel il est désigné par la lettre C.

Conditions — Un tiers en plus comptant, la partie à crédit s'il y en a, devant être attestée par des billets à ordre portant 7 pour cent d'intérêt par an garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant le paiement des taxes pour l'année 1905 sur ladite propriété en entre le prix d'adjudication et payant les actes de vente qui seront passés pardevant J. Zach Spearing, notaire, un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication sera exigé au moment de la vente entre les mains de

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Productif Cottage Simple

1312 rue Conti, entre les rues Liberté et Franklin,

Contenant 4 chambres et cuisine citerne, grande entrée sur le côté, le tout briqueté.

MARDI, le 20 juin 1905, il sera vendu par JAS A. BRENNAN, Encanteur Bureau 732 rue Union, — à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé par l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E le 12 mai 1905, dans l'affaire de la succession de Veuve H. Hanewinkle, No 76,030, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Liberté, Franklin et Tremé, désigné par le No 2 sur le plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 13 septembre 1855, et déposé pour références comme plan No 50 du livre de plans No 1 en l'étude de Charles E. Fortier, notaire, dans cette ville; le quel dit lot de terre mesurant 21 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles, courant dans le fond à une allée commune de 5 pieds de large s'ouvrant sur la rue Franklin.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robt Léger notaire.

18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 20

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double,

1314 1316 RUE MANDEVILLE, entre les rues Urquhart et Villeré.

JEUDI, 15 JUIN 1905

Mme Nathalie Wilson vs Mme Madeline Thomas—No 73,638—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 avril 1905, et signé en cour ouverte le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites à savoir—

1° Deux certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 90, borné par les rues Water Constantinople, Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Austerlitz, désignés par les numéros quinze et seize dudit îlet sur un plan dans un livre de plans en l'étude de Selim Magner, notaire et annexé à un acte date le 5 avril 1865, lesquels lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Levée, maintenant Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 90, borné par les rues Water Constantinople, Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Austerlitz, désignés comme lots numéros Treize et Quatorze sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte passé pardevant Selim Magner, notaire, en cette ville, le 5 avril 1865, lesquelles lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Levée, maintenant rue Tchoupitoulas, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds, le lot numéro Treize formant l'encoignure des rues Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Austerlitz.

3° Quatre certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 109 de Burthe-ville, borné par la propriété Foucher de Circé, maintenant place Audubon, les rues Victor, maintenant Magnolia, Breslau, maintenant Robertson, et Edmund, maintenant rue Calhoun, désignés comme lots numéros Quatre, Cinq et Six sur le ci-dessus devis privé, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Edmund, maintenant rue Calhoun, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds, sept pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, le lot numéro Quatre formant l'encoignure des rues Edmund, maintenant rue Calhoun, et Victor, maintenant rue Magnolia, lesdites mesures étant plus ou moins.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peniston, Général Taylor, Magnolia et Constance; ledit lot mesurant trente deux pieds dix pouces de face à la rue Constance sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot et îlet sont désignés sur les rôles d'assessement comme lot numéro quinze et îlet No 209.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance s'il y en a en un, deux et trois ans, représenté par privilège de vendeur et billets hypothécaires portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, clauses usuelles de sécurité e c. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1905, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Boyd Grinage, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.

14 mai—14 21 28 — juin 4 11 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Augustine Mercier, femme défunte de Joseph Boyle.

No 75,027 — Cour Civile de District, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 29 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 16 mars 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain îlot ou îlet de terre étant et se trouvant situé dans le Troisième District de cette ville (autrefois dans ce qui était connu comme le Faubourg Daronda), désigné comme îlet No 3457 (autrefois 60) sur un plan original fait par le voyer de ville, le deuxième jour de mai 1832 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville; ledit îlot ou îlet de terre est compris entre les rues Annette, St Antoine, Carnot et Brutus, ayant en mesure anglaise 319 pieds 8 pouces de face à la rue Annette, la même façade à la rue St Antoine, 309 pieds 8 pouces de face à la rue Brutus et la même façade à la rue Carnot, et contenant douze lots numérotés de 623 à 634 chacun inclusivement.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant les taxes de 1905.

L'acte de vente pardevant C. T. Flor